

Téléphérique de la Citadelle - Concertation préalable à la DUP

M. LE MAIRE, Rapporteur : Lors des séances des 8 novembre 1993 et 30 mai 1994, le Conseil Municipal a décidé, dans le cadre du projet de développement de la Citadelle, de réaliser un téléphérique entre l'avenue de Chardonnet et la Citadelle.

Ce projet prévoit que la gare de départ doit être implantée avenue de Chardonnet dans un périmètre compris entre la parcelle désaffectée du port fluvial et celle occupée par l'entreprise de transports BAURAND.

Des négociations sont donc en cours avec les propriétaires suivants :

- SNCF
- Nonotte
- Société BOLLORE ENERGIE.

Un dossier de déclaration d'utilité publique du projet est actuellement en cours d'élaboration afin d'acquérir des terrains d'assiette de cette gare de départ. C'est pourquoi il convient d'engager la procédure de concertation préalable.

Cette concertation se fera en direction des associations des quartiers concernés et de l'ensemble des Bisontins. Des avis seront publiés dans les journaux l'Est Républicain et le Pays de Franche-Comté. Un registre sera déposé au Service Urbanisme de la Mairie 2, rue Mégevand, 3^{ème} niveau afin de recueillir l'opinion de la population bisontine.

Enfin, des réunions d'information avec les comités des quartiers seront organisées où les grandes lignes du projet seront présentées.

Le Conseil Municipal est donc invité à approuver le lancement de la concertation préalable aux conditions définies ci-dessus.

M. VIALATTE : Monsieur le Maire, je voulais d'abord vous dire que nous prenons acte du lancement de cette concertation préalable et que notre groupe et ses différents membres y prendront activement part. Nous allons suivre attentivement le déroulement de la procédure préalable au lancement de la DUP, puis la procédure de DUP sous tous ses aspects. Je souhaitais vous poser deux questions à vous-même et à vos Adjoints compétents sur ce dossier, bien que le principal d'entre eux soit absent ce soir. La première question est la suivante : j'ai cru comprendre à la lecture -désolé Monsieur JUSSIAUX mais vous n'êtes pas le responsable de la Citadelle, je sais que vous avez un grand appétit, il n'est pas totalement insatisfait-.

M. LE MAIRE : Il est responsable du téléphérique.

M. VIALATTE : J'ai deux questions à vous poser. La première est la suivante : j'ai lu dans un compte rendu de Municipalité qu'un Directeur de la SEM Citadelle était nommé. Je voulais vous demander ceci Monsieur le Maire, que vous puissiez nous confirmer ce choix devant le Conseil Municipal, nous indiquer qui il est, nous indiquer s'il travaille à temps plein et s'il travaille à temps partiel, s'il a une autre activité professionnelle et si oui, où ? C'est ma première question, c'est une curiosité que je souhaiterais en effet que vous puissiez satisfaire. Ma seconde question est la suivante : un responsable d'association bisontine, l'Association Besançon Futur, bien connue des Bisontins, qui s'appelle Gérard DINTROZ, a établi dans le courant de l'été un dossier qui prêche à l'évidence à sourire auprès de certains de vos Adjoints, n'est-ce pas Monsieur JEANNIARD, mais qui moi quand

même, parce que j'en ai eu connaissance, m'a quand même conduit à vous demander ce soir de nous dire s'il avait été, autrement qu'au travers des déclarations à la presse de M. FOUSSERET dans l'été, sérieusement examiné par les services techniques. Il s'agit, vous le savez, de la solution consistant à mettre en place un ascenseur en lieu et place d'un téléphérique et si les arguments de fond qui ont été développés par l'intéressé et son association qui regroupe un nombre, j'ai pu le constater moi-même lors d'une de ses réunions récentes, un nombre conséquent d'adhérents, non négligeable, ils étaient 120 ce soir-là ce qui n'est pas négligeable, qui a d'ailleurs suscité je crois l'attention notamment de votre voisin M. PONÇOT. Donc si cette solution a été comparée de manière précise en terme de choix techniques et financiers et s'il était possible d'avoir dans cette hypothèse communication de l'étude effectuée par vos services des différentes solutions, notamment celle-ci.

M. LE MAIRE : Vous aurez toute satisfaction, Monsieur VIALATTE, quand je vous dirai que le Président de la SEM de la Citadelle que je suis a désigné comme Directeur M. LECLERE qui occupe un emploi très partiel à 20 % à la SEM de la Citadelle, M. LECLERE étant bien connu de vous et ayant une autre activité professionnelle que vous connaissez bien. Donc, il n'y a pas du tout à cacher quoi que ce soit. Quant à la deuxième question, je vous rassure également mais Gérard JUSSIAUX pourra le dire mieux que moi car j'ai vu le dossier et effectivement les deux solutions ont été étudiées, seront soumises à la DUP, celle du téléphérique et celle de l'ascenseur cher à cette association dont vous parliez et donc les deux solutions sont dans le dossier qui sera celui de la concertation préalable et après, de la déclaration d'utilité publique mais Gérard JUSSIAUX peut ajouter davantage de choses.

M. JUSSIAUX : En deux mots, pour dire que rien dans cette affaire ne sera laissé au hasard et ne l'a été. Il est évident que nous avons déjà fait une étude je dirais d'ordre interne, puisque nous avons soumis à délibération du Conseil Municipal l'option téléphérique. Ce n'est pas un choix qui sort d'un chapeau comme un lapin blanc mais ceci étant, dans le cadre de la procédure engagée, les deux hypothèses seront étudiées sur un pied d'égalité, de manière totalement objective et de manière publique, c'est-à-dire que les partisans d'une formule d'ascenseur auront à nouveau toutes possibilités d'exprimer leur préférence en terme de choix technique. Je continue à penser, moi qui assure le suivi de ce dossier, que les arguments qui plaident en faveur de l'option téléphérique l'emportent et largement sur les autres mais nous ne cacherons rien en l'occurrence. J'ai d'ailleurs personnellement rencontré avec mon collègue Bernard RÉGNIER, le Président DINTROZ avant l'été pour un échange tout à fait libre et cordial avec lui parce qu'il nous semblait que c'était intéressant que chacun vérifie auprès de l'autre quelle était l'approche qui avait conduit à dire plutôt telle option, plutôt telle autre. Je crois qu'en deux mots, l'approche du Président DINTROZ n'est pas une approche globale, n'est pas une approche qui intègre la dimension générale développement de la Citadelle et n'est pas une approche qui intègre la dimension urbanisme, lancement du développement de cette rive du Doubs qui, depuis de trop longues années, est un peu laissée à elle-même et que ce sont des arguments qui doivent peser lourd dans une prise de décision en terme de gestion municipale, mais le débat reviendra sous les projecteurs le moment venu dans le cadre du dossier d'APS.

M. VIALATTE : Décidément, c'est une bonne nouvelle, ce soir je suis stupéfait. J'ai bien noté que lors du lancement de la procédure d'enquête d'utilité publique, les deux projets seraient soumis en parallèle aux Bisontins.

M. JUSSIAUX : Oui.

M. VIALATTE : Ecoutez, je ne peux que me satisfaire de cette réponse. Par contre, je continue Monsieur le Maire à m'interroger sur la première question que je vous ai posée parce que vous m'avez fait une réponse partielle mais vous êtes un homme, vous l'avez rappelé tout à l'heure, à qui on n'apprend pas à faire la grimace. M. LECLERE, je vais le dire pour vous Monsieur le Maire, est le responsable régional, voire interrégional d'une société bien connue des Bisontins et de la

Municipalité qui est la Société Via-GTI. Cette société est la société attributaire de la gestion de la CTB. Nous avons récemment présenté devant ce Conseil et mon collègue Michel JACQUEMIN en avait soulevé les points très contestables, la convention qui proroge de plusieurs années nos liens contractuels avec cette société et les étend à la gestion d'un téléphérique. Il va d'ailleurs y avoir là un problème de concordance entre ce que vous soumettez comme projet à la DUP et le contenu de cette convention, mais enfin je l'évoque pour mémoire. Par ailleurs, j'observe que, si j'ai bonne mémoire, Via-GTI fait également partie des actionnaires qui ont contribué à la mise en place de la SEM Citadelle. Je ne vous cache pas, Monsieur le Maire, que déontologiquement je trouve une nouvelle fois, mais je sais que votre déontologie n'est pas la mienne (réactions), je suis un peu gêné, je le dis publiquement et je m'interrogerai d'ailleurs au-delà de cette séance du Conseil Municipal sur ce point, que le Directeur de la SEM Citadelle soit en même temps l'un des cadres supérieurs de rang élevé d'une société liée par contrat et donc largement rémunérée pour ses services, y compris M. LECLERE au prorata du temps qu'il consacre à ses activités, par la Ville dans le cadre de la gestion qu'elle exerce de la CTB. Alors, c'est vrai que ça m'amène à m'interroger, c'est un problème je le répète de déontologie. Je pense qu'il était souhaitable quand même de l'évoquer ce soir, c'est pourquoi j'ai tenu à vous poser cette question et je me réserve avec mes collègues la possibilité de continuer nos réflexions et, le cas échéant, nos actions sur ce point.

M. LE MAIRE : N'hésitez pas Monsieur VIALATTE, je l'ai dit tout à l'heure déjà, nous sommes ici à Besançon, nous ne sommes pas dans d'autres villes que je ne citerai pas où effectivement ce type de relations peut être soumis, etc. Pour nous c'est très clair, il y a d'une part la CTB, une compagnie avec laquelle nous travaillons depuis longtemps, qui va en prolongement réaliser le téléphérique. Il y a d'autre part l'aménagement de la Citadelle, pour lequel M. LECLERE a déjà participé dans les premières réflexions. Il m'a semblé que pendant quelque temps, la fin de cette année peut-être encore quelques mois après, il était tout indiqué pour promouvoir ce projet Citadelle. Ensuite, il sera remplacé par un autre Directeur. Il ne tient pas lui-même à assurer très longtemps cette direction de tout ce qui est mené sur la Citadelle. Mais interrogez-vous, faites bien tout ce que vous voulez, alors là vraiment je vous dis, nous sommes ici à Besançon toujours très très clairs partout. Maintenant, si vous trouvez des failles, enfoncez-vous dans ces failles, ça ne m'inquiète nullement.

M. JUSSIAUX : Monsieur le Maire, si vous le permettez, puisque notre collègue VIALATTE veut réfléchir en terme de déontologie, je me permets de lui proposer un cas qui est un cas réel : que penserait-il d'un fonctionnaire ayant un haut niveau de responsabilité dans un Département, qui, ayant appris que dans une ville autre où il est par ailleurs élu municipal d'opposition, un grand groupe envisage un important projet en partenariat avec la Mairie de ladite ville, que penserait-il si ce fonctionnaire convoquait un responsable de ce groupe et lui tenait en substance le langage suivant : Monsieur, le Département dans lequel je suis actif a d'importants contrats avec votre groupe. Est-ce que vous y aviez bien réfléchi avant de vous engager aussi fortement et aussi loin avec la Ville...

M. VIALATTE : Je demande un rappel au règlement.

M. JUSSIAUX : Monsieur VIALATTE, vous trouveriez certainement que cette attitude est choquante sur le plan de la déontologie, alors je vous demande de méditer sur la conclusion que vous venez de tirer vous-même immédiatement.

M. LE MAIRE : C'est pour une question personnelle, le règlement indique qu'elle sera réglée à la fin de la séance.

M. PINARD : Je m'étonne un petit peu qu'à propos de la Citadelle, les attaques par rapport aux projets de la Ville qui ont été nombreuses lors des derniers Conseils Municipaux n'aient pas été renouvelées. Or, pour y monter au moins une fois par semaine, j'ai pu constater qu'il y a eu la mise en place d'une politique extrêmement dynamique, il y a des petites choses qui n'ont l'air de rien, par

exemple le fait que quiconque entre à la Citadelle se voit désormais remettre un petit dépliant qui non seulement lui indique les plans des différents musées mais qui -vous avez assez attaqué la Citadelle pour qu'on puisse la défendre ici- indique aussi d'autres sites avec lesquels nous travaillons en complémentarité, que ce soit Arc-et-Senans qui est du Département ou que ce soit le Musée de Nancray, je trouve qu'il y a là une initiative extrêmement positive. J'ai pu constater aussi que la boutique qui a été mise en place fonctionnait très bien. Tout à l'heure, on a évoqué un bilan. Je crois que -je ne vais pas me substituer à Jean-Louis FOUSSERET qui n'a pas pu être là ce soir- mais il faudra qu'on donne ce bilan et quand on donnera ce bilan, on verra ce que valaient les attaques et les insinuations sur cette affaire de Citadelle. Cela me paraît quelque chose d'extrêmement important. Toujours est-il qu'on s'est engagé dans la voie d'un dynamisme et qu'on pourra le chiffrer même si nous avons rencontré, comme tous les sites de plein air à la Citadelle, des circonstances qui n'ont pas été favorables, la canicule ayant pesé à une certaine époque sur la fréquentation. S'il n'y avait pas eu cet élément contraire, les résultats extrêmement positifs auxquels dès cette année nous arrivons auraient été encore beaucoup plus significatifs. Il faudra qu'on le dise clairement devant les Bisontins qui, je le sais, attachent, et à juste titre, une grande importance à ce qui se passe à la Citadelle.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission d'Urbanisme, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.

Il est rappelé que conformément à l'article 3 du règlement intérieur, M. VIALATTE, Conseiller Municipal, sera appelé à prendre la parole en fin de séance.